

La lettre Cofrac

#17

septembre 2005

À la une

L'Union fait la force

La devise nationale de nos amis belges s'applique aussi à EA !

Les assemblées générales d'ILAC et IAF qui viennent de se tenir à Auckland en fournissent la démonstration probante. En effet, grâce à une bonne préparation, il a été possible d'élaborer une position commune d'EA sur la plupart des sujets inscrits aux ordres du jour. Cela a permis, lors des votes des résolutions de faire valoir le point de vue européen, lequel a finalement toujours été adopté.

Ce succès ne vise surtout pas à instaurer une hégémonie de l'Europe sur le reste du monde. Il est cependant crucial que les Européens restent solidaires pour faire valoir leurs différences, surtout au moment où celles-ci s'affirment de plus en plus. Mais sommes-nous donc si différents des autres ?

La réponse est : oui et non.

Oui parce que, sous l'impulsion de la Commission de Bruxelles pour la mise en œuvre de la Résolution du Conseil de novembre 2003, l'accréditation en Europe est en passe d'être reconnue comme une sorte

de service public, qu'elle s'applique au domaine réglementaire ou au domaine volontaire. Avec à la clé un statut particulier et la « légalisation » du principe de non-compétition entre accréditeurs.

Non parce que les accréditeurs européens appliquent les normes internationales ISO/CEI de la série 17000. En outre, de très nombreux accréditeurs non européens sont également reconnus par leurs autorités nationales, se trouvent en situation de monopole et sont véritablement, tout comme nous, à but non lucratif.

À la lumière de ce qui précède, il est donc légitime de penser que le point de vue européen n'est pas l'exception et qu'il ne tient qu'à nous de le promouvoir suffisamment fortement pour l'universaliser afin que l'accréditation demeure un véritable vecteur de la confiance, soustrait de toute visée mercantile.

Mais pour cela il faut rester UNIS ! ■

DANIEL PIERRE DIRECTEUR GENERAL

Ressources

Au revoir, Marie-Geneviève !



Marie-Geneviève Duhau-Soullage jouit désormais d'une paisible retraite... En principe du moins car pour celles et ceux qui connaissent Marie-

Geneviève comme nous l'avons connue, comment l'imaginer couler des heures paisibles ? Nul doute qu'elle est toujours aussi active, dynamique et dévouée, à d'autres causes !

C'est Nathalie Savéant, jusqu'alors responsable de la section Certification d'entreprises et personnels et Environnement qui la remplace et prend ainsi la responsabilité complète des activités d'accréditation de certification. ■



■ Trois questions à

Marc Mortureux, directeur général du LNE

Les relations Cofrac-LNE ont trouvé un nouveau cadre suite à la restructuration des activités du BNM.

La Lettre Cofrac Pouvez-vous en quelques mots nous dire en quoi le rôle du LNE a changé suite aux changements intervenus dans la structure du BNM ?

M. Mortureux Le LNE était jusqu'en 2004 l'un des quatre laboratoires nationaux de métrologie, coordonnés par le Bureau National de Métrologie (BNM). Il est depuis le 1^{er} janvier de cette année l'organisme de référence pour la métrologie française d'ordre scientifique, industriel et légal, en charge de la coordination de l'ensemble des laboratoires nationaux (CNAM, Observatoire de Paris et CEA, en complément du LNE) et de six laboratoires de métrologie associés, en lieu et place du BNM. Il devient ainsi l'homologue des plus grands instituts de métrologie en Europe et dans le monde, comme la PTB en Allemagne, le NPL en Angleterre ou encore le NIST aux USA. Il assure désormais la représentation de la France dans les instances européenne (EUROMET) et internationale (BIPM).

La Lettre Cofrac Quelle est la nature des nouvelles relations LNE / Cofrac sur ce sujet ?

M. Mortureux Une convention existait entre le BNM et le Cofrac. Depuis le début de l'année, elle a été remplacée par une convention entre le LNE et le Cofrac : elle a pour objet de fixer les modalités de soutien scientifique et technique du LNE – et des autres laboratoires nationaux de métrologie qu'il coordonne – aux activités du Cofrac. Cela concerne essentiellement la participation d'experts techniques en métrologie aux activités d'audit et autres travaux du Cofrac, ainsi que l'organisation de comparaisons interlaboratoires.

La Lettre Cofrac Pourquoi le LNE a-t-il décidé de développer cette activité d'organisation de comparaisons interlaboratoires (en étalonnage) ?

M. Mortureux Le LNE n'a pas « décidé » de développer cette activité d'organisation de comparaisons interlaboratoires, mais a accepté de s'y investir dans le cadre de ses nouvelles missions au titre de la métrologie française : le Cofrac ne peut plus, en effet, selon les règles internationales, organiser lui-même ces comparaisons, dans la mesure où il a décidé récemment de lancer une activité d'accréditation des organisateurs de telles comparaisons (il ne peut être juge et partie). Comme l'organisation de comparaisons interlaboratoires dans les différents domaines de la métrologie est nécessaire au bon fonctionnement des raccordements métrologiques, le LNE a accepté de prendre le relais du Cofrac et de les intégrer dans le cadre de ses missions au titre de la métrologie française.

La responsabilité du LNE sera d'établir chaque année un programme de comparaisons interlaboratoires dans chacun des domaines de la métrologie, en fonction des besoins et priorités des différents acteurs concernés, en visant au « juste nécessaire » pour permettre la participation la plus large possible des laboratoires. Sur la base de ce programme, le LNE pilotera la conduite de ses comparaisons, l'exploitation des résultats et leur diffusion aux laboratoires participants. En complément des comparaisons multilatérales, le LNE pourra répondre également, en fonction de ses disponibilités, à des demandes de comparaisons bilatérales. Pour assurer le pilotage de cette mission en toute indépendance et transparence,

un comité de pilotage sera constitué, regroupant des représentants de laboratoires ainsi que le Cofrac. Il sera notamment chargé de valider les besoins exprimés pour l'élaboration du programme annuel. ■

■ Communication

4^e Forum Accréditation et Laboratoires

Le 4^e Forum Accréditation et Laboratoires se déroulera le 7 décembre de 10 h à 17 h au Palais Brongniart à Paris, avec la participation de Marc Himbert, président du comité de section Laboratoires et de Daniel Pierre, directeur général du Cofrac, président d'EA et président d'ILAC.

À l'ordre du jour :

1. Actualité France, Europe, International
2. Exigences d'accréditation et pratiques d'évaluation
3. Relations Cofrac Laboratoires

Les inscriptions sont ouvertes en ligne sur www.cofrac.fr depuis le 3 octobre 2005

Le programme détaillé est en cours de finalisation et sera bientôt publié sur le site.

Renseignements auprès de :
lydie.mauger@cofrac.fr
Tel : 01 44 68 82 46 ■

International

11^e Inspection Committee d'EA à Francfort

La onzième réunion de l'Inspection Committee d'EA (EA-IC) s'est tenue le 2 septembre dernier à Francfort.

Il y a notamment été question de l'élaboration du guide pour l'application de la norme ISO/CEI 17011 (référentiel que seront tenus de respecter les organismes d'accréditation pour l'ensemble de leurs activités à compter du 1^{er} janvier 2006) et plus particulièrement des dispositions relatives à l'évaluation des organismes multisites ou ayant un nombre d'inspecteurs habilités important.

Une divergence de vue assez importante apparaît sur ces questions entre les Régions Europe (membres d'EA) et Asie/Pacifique (membres d'APLAC).

La région Asie/Pacifique semble en effet adopter une position assez stricte visant à évaluer l'ensemble des sites et à réaliser l'observation d'inspection sur site de tous les inspecteurs sur un temps relativement court, la majorité des membres d'EA estimant quant à eux que ceci n'est pas nécessaire pour être en conformité avec la norme ISO/CEI 17011 et que le recours à l'échantillonnage est possible et même souhaitable.

Le Cofrac, comme d'autres membres d'EA, a eu l'occasion d'appuyer cette position en septembre à Auckland au sein du Joint Working Group Inspection ILAC/IAF et du groupe de travail élaborant le guide d'application international de la norme ISO/CEI 17011.

Par ailleurs, dans la continuité des réflexions de la réunion de Paris en mars, l'EA-IC a commencé ses travaux visant à harmoniser les libellés des portées d'accréditation pour l'application des directives européennes Nouvelle Approche mais aussi et surtout les méthodes d'évaluation des organismes notifiés accrédités. ■

Communication

Lettre d'informations Évaluateurs

Nous avons déjà évoqué dans les colonnes de *Compétences* de juillet 2005 les conséquences des travaux visant à améliorer la gestion et le suivi de nos auditeurs et experts (évaluateurs) : un dossier unique et un suivi renforcé des compétences seront notamment mis en place. Nous avons en outre décidé de créer de nouveaux outils de communication. C'est ainsi qu'une lettre électronique va être lancée bientôt. Elle sera publiée en ligne sur la page Auditeurs du site Internet et au format PDF téléchargeable à partir de cette même page. Au sommaire : l'actualité du Cofrac et des organisations d'accréditeurs en Europe et dans le monde, une rubrique dédiée aux

International

Assemblées générales d'ILAC et IAF à Auckland

Deux cent trente-cinq délégués représentant près de cinquante pays et 60 accréditeurs se sont réunis entre le 12 et le 21 septembre à Auckland, Nouvelle-Zélande. Parmi les décisions marquantes, on retiendra l'entrée de nouveaux signataires dans les accords multilatéraux (MLA) :

- ILAC : OAA (Argentine), ONARC (Cuba), NLAB (Égypte) et PCA (Pologne) signent pour les essais et les étalonnages et IAS (États-Unis) pour une extension à l'étalonnage.
- IAF : OAA (Argentine) et PCA (Pologne) signent pour la certification de systèmes de management qualité et environnemental et de produits.

Il faut aussi souligner la décision prise à l'unanimité des membres d'ILAC de développer l'accréditation des laboratoires de référence dans le domaine médical, selon la norme ISO 15195 en combinaison avec la norme ISO/CEI 17025, activité qui sera par ailleurs couverte par le MLA d'ILAC dès que les procédures adéquates seront validées et disponibles.

Enfin, les deux organisations, ILAC et IAF, se sont accordées sur un « programme commun » concernant la reconnaissance de l'accréditation Inspection : avant toute chose, le groupe de travail conjoint a reçu mandat de trouver une solution technique acceptable au problème qui oppose EA et APLAC (Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation) relatif à l'interprétation de la norme ISO/CEI 17020 en matière d'échantillonnage et d'observation sur site. Avec l'objectif d'arriver à un accord d'ici novembre 2006, le projet de texte du MLA Inspection sera bientôt soumis à l'avis des membres des deux organisations. Des deux côtés, la volonté est réelle de parvenir à établir conjointement les bases techniques nécessaires à la fondation de la reconnaissance internationale de l'accréditation Inspection. ■

exigences et aux pratiques d'évaluation, des interviews ou des portraits d'auditeurs/experts et des infos pratiques.

Le comité de rédaction réunira des représentants des équipes du Cofrac mais nous comptons aussi associer les évaluateurs à ce projet. Si vous souhaitez faire partie du comité de rédaction de lancement ou contribuer au premier numéro de la lettre à paraître en fin d'année, vous pouvez contacter martine.blum@cofrac.fr. Un concours interne a été ouvert afin de trouver un nom à notre future lettre. Un jury interne déterminera bientôt le ou les gagnants. La proposition retenue sera soumise à l'avis des futurs lecteurs, nos évaluateurs. ■

Ressources

Profil

David Bailloux a rejoint la section Laboratoires au pôle Biologie-Biochimie en tant que responsable d'accréditation pour les domaines concernant l'agroalimentaire, les contaminants chimiques et la chimie nutritionnelle. ■



Nomination

Certification d'entreprises, de personnels et Environnement

Jean-Claude Dumoulin, GIFAS, a rejoint le comité de section depuis le 29 juillet 2005 en remplacement de Luc Augis. ■

Vu-lu

La revue du diagnostiqueur

Juin-juillet-août 2005

« Vers l'accréditation ou la certification des diagnostiqueurs »
« ...Les deux voix (accréditation et certification) représentent une reconnaissance par un organisme extérieur tierce partie. Derrière l'accréditation se cache la compétence d'une organisation et l'efficacité des dispositions prises par une entreprise. La certification de compétence englobe quant à elle la compétence d'une personne physique réalisant des diagnostics par rapport à des exigences figurant dans des référentiels... ». ■



La revue du diagnostiqueur

Septembre-octobre-novembre 2005

« ...Aujourd'hui, la voie de l'accréditation des personnes morales par le Cofrac est abandonnée. Retrait définitif ou provisoire, toujours est-il que seule la certification des compétences des personnes physiques est retenue. Le Cofrac et/ou les pouvoirs publics peuvent décider d'établir des exigences supplémentaires à celles figurant dans la norme ISO/CEI 17024 :2003 « Évaluation de la conformité – Exigences générales pour les organismes de certification procédant à la certification de personnes... ». ■



Calendrier

Réunions Cofrac

Novembre

28 Comité de section Laboratoires
29 Comité de section Certification d'entreprises et de personnels et Environnement

Décembre

2 Comité de section Inspection
5 Comité de section Certification de produits et services
14 Conseil d'administration

Réunions internationales

Octobre

3-4 Comité Communication et Publications d'EA à Paris
13-14 Comité MLA d'EA à Athènes
19 EA Advisory Board à Paris
20 EA-Eurachem-EuroLab Workshop à Paris
21 Assemblée générale d'EuroLab à Paris

Novembre

16 Comité exécutif d'EA à Rome
17-18 Assemblée générale d'EA à Rome

Autres événements

Octobre

12 Journée Auditeurs Qualiteciens Inspection à Paris

Novembre

24 Journée Auditeurs Qualiteciens Laboratoires à Paris
24 Assemblée plénière des membres des CPA de la section Certification de produits et services au Cofrac

Décembre

7 Forum Accréditation et Laboratoires à Paris au Palais Brongniart

Contacts : catherine.preauchat@cofrac.fr,
martine.blum@cofrac.fr

Bloc-notes

L'assemblée annuelle des évaluateurs de la section Inspection se tiendra le **mercredi 12 octobre** à l'Asiem, Paris 7^e.

À l'ordre du jour de la réunion :

Actualités Cofrac

Évaluateurs de la section : départs/arrivées
Passage de la norme NF EN 45004 à la norme NF EN ISO/CEI 17020
Point sur l'application du Chapitre 9 « Installations et Équipements » de la norme NF EN ISO/CEI 17020

Accréditation Inspection

Axes d'amélioration concernant la réalisation et le reporting des évaluations

Ouverture de nouveaux domaines
Transition de l'ancienne nomenclature Inspection vers la nouvelle définition des portées d'accréditation
Évaluation des critères d'indépendance pour les organismes de type A

Bilan de l'activité 2004/2005

Objectifs 2006

Norme NF EN ISO/CEI 17011 : révision de statuts et du règlement intérieur
Chantier Évaluateurs
Chantier informatique
Développements International